

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 11-12

Artikel: L'Apiculture, un engagement
Autor: Lerch, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

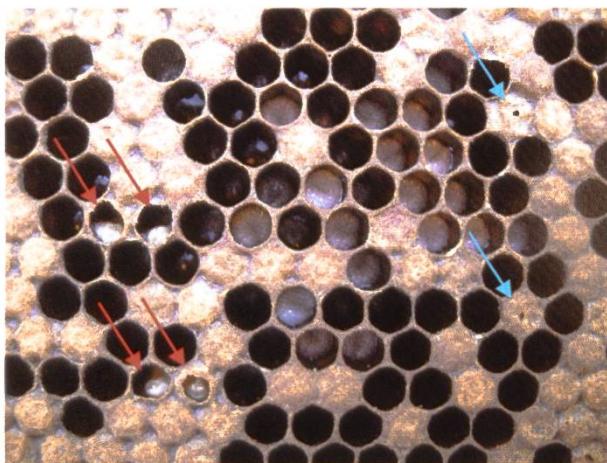


Figure 1: Larves atteintes par le virus du couvain sacciforme et larves saines. Flèches rouges: larves mortes désoperculées; flèches bleues: larves mortes encore operculées. © apiservice



Figure 2: Lave morte du fait du virus du couvain sacciforme, avec «sac» de liquide caractéristique (flèche rouge). © apiservice



Figure 3: Cadre de couvain d'une colonie populeuse assez fortement touchée par la maladie du couvain sacciforme, le 24 mai 2021. © apiservice



Figure 4: Le même cadre de couvain que celui présenté à la figure 3, le 29 juin 2021. La reine a été changée et la colonie a été nourrie avec du sirop. Les symptômes de la maladie ont disparu. © apiservice

L'Apiculture, un engagement

**Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
robert.lerch@apiservice.ch**

Les apiculteurs assument quantité de tâches et, outre toutes les obligations légales à respecter, ils sont aussi et surtout responsables de leurs abeilles. En tant qu'insectes, ces dernières ne sont, certes, pas soumises à la réglementation sur la protection des animaux mais elles doivent être traitées comme n'importe quel autre animal de rente et ne pas être abandonnées à leur sort. La bonne volonté à elle seule ne suffit

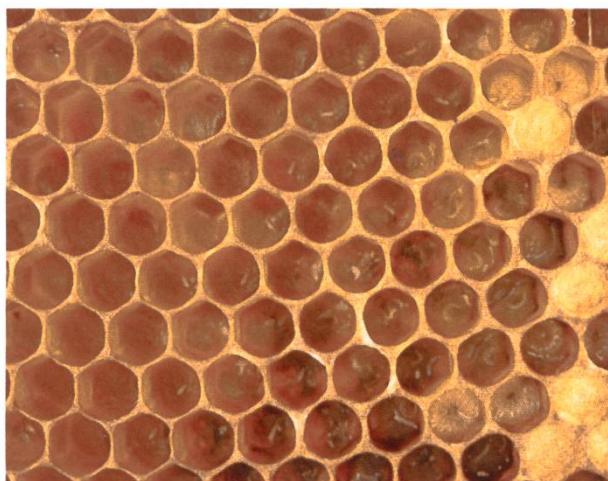
pas ! Les apiculteurs doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garder leurs abeilles en bonne santé et renouveler leur cheptel. Cela exige de l'engagement, des connaissances et de la persévérence.

L'apiculture est une activité polyvalente et exigeante. Pour que nous puissions profiter d'abeilles en bonne santé, il faut tenir compte d'un certain nombre de choses.

Effectuer le travail idoine au moment propice

Afin d'accompagner au mieux les colonies, l'apicultrice ou l'apiculteur doit s'adapter à l'environnement et au développement naturel de ses protégées. Ces exigences sont satisfaites par le concept d'exploitation du SSA. Il s'appuie sur plus de 60 aide-mémoire, lesquels découlent des bonnes pratiques apicoles et des résultats de la recherche. Le Service sanitaire apicole aide les intéressé(e)s à élaborer leur propre concept d'exploitation.

N'ouvrir une ruche que dans un but concret



Couvain sain

Pour les abeilles, toute intervention est une perturbation qui met la colonie en alerte. De ce fait, nous devons veiller à ce que les abeilles ne soient pas écrasées ou blessées lorsqu'on enlève ou inspecte des cadres. Travailler soigneusement et calmement réduit le stress qui se déclenche au sein de la colonie ouverte. Les nouveaux apiculteurs ne sont pas encore bien familiarisés avec le comportement de leurs abeilles. Un voile et des gants qui n'inhibent pas le sens du toucher leur apportent la sécurité souhaitée.

Ouvrir une ruche permet toujours de clarifier plusieurs points :

- y a-t-il du couvain et est-il sain ?
- la force de la colonie correspond-elle à la saison ?
- y a-t-il suffisamment d'abeilles pour qu'elles puissent passer l'hiver et élever une nouvelle génération au printemps suivant ?
- la taille de la chambre à couvain correspond-elle à la force de la colonie ?
- y a-t-il suffisamment de nourriture à disposition ?

L'observation au trou de vol et le contrôle des déchets livrent de précieuses indications sur l'état de santé d'une colonie, sans la déranger.



Contrôle des déchets

Tenir compte de l'environnement

Compte tenu de l'évolution des conditions environnementales, les exigences en matière de bonnes pratiques apicoles évoluent également. C'est à nous, apiculteurs, d'interpréter correctement les signes à l'intérieur et à l'extérieur de la colonie, d'établir des liens et d'effectuer les travaux nécessaires. Cela nécessite non seulement des connaissances apicoles essentielles, mais aussi une observation attentive et régulière de l'environnement.



Offre abondante en nourriture

Cette année en particulier, les défis liés à la météo ont été conséquents dans certaines régions. Il a été crucial de reconnaître que le flux de nectar n'était que très faiblement présent ou même complètement absent en raison des conditions particulières. Les apiculteurs ont parfois dû nourrir les abeilles même pendant la floraison principale des fruitiers et du colza. En leur donnant du miel de leur propre exploitation, les apiculteurs ont pu compenser une courte période sans miellée. Toutefois, dans les cas où cette situation a perduré, il a fallu soutenir les abeilles avec de la pâte de nourrissement.

Pour une croissance saine, une colonie a besoin de :

- 120 à 160 kg de nectar par an
- 30 à 60 kg de pollen par an
- 1 à 2 dl d'eau par jour durant la période d'élevage du couvain

La majeure partie de ces ressources est consommée de façon continue pour le bon développement de la colonie. C'est pourquoi il est essentiel qu'un approvisionnement diversifié et suffisant en nectar et en pollen soit disponible à l'emplacement du rucher. Les colonies sont très performantes : une butineuse peut transporter jusqu'à 15 milligrammes de pollen ou 70 microlitres de liquide par vol.

Documenter les choses importantes et se conformer aux lois

Il est indispensable de gérer un registre des colonies. Il doit indiquer en tout temps le nombre de colonies (y compris les entrées et les sorties). De même, seuls des médicaments vétérinaires homologués peuvent être employés. Leur utilisation doit également être documentée. La forme de ces notes n'est pas prescrite. On peut utiliser des fiches de contrôle, un journal de bord ou des applications. Il est important que les informations soient disponibles pendant 3 ans.

La législation sur les denrées alimentaires doit être respectée en ce qui concerne la production, la transformation et le stockage des produits apicoles. Les producteurs d'aliments sont responsables de la qualité des produits qu'ils mettent sur le marché. Ils sont tenus à l'autocontrôle et de consigner par écrit les points importants.

Tenir compte de la réglementation en matière de construction

Si nous voulons détenir des abeilles (ruches divisibles et ruchers pavillon), nous devons respecter les normes en vigueur dans le secteur de la construction. Les informations relevant de ce domaine sont fournies par l'autorité locale chargée des constructions.

Les emplacements situés dans des zones agricoles ou d'autres zones protégées sont transmis par les autorités locales responsables des constructions aux autorités cantonales pour évaluation. Le SSA recommande de prévoir un délai suffisant pour ces clarifications.



Obtenir les autorisations

En particulier dans les zones densément peuplées, il est conseillé d'associer préalablement les voisins au projet, car ils se familiariseront avec les abeilles au plus tard lors de la période d'essaimage. De par une sélection active, on peut minimiser la propension à piquer des colonies. De cette façon, la tolérance des voisins n'est pas inutilement mise à l'épreuve.

Faire preuve de circonspection vis-à-vis des remèdes miracle

Diverses sources d'informations sont disponibles pour les personnes intéressées. En particulier sur Internet, où l'on peut trouver des méthodes qui, considérées individuellement, semblent logiques et prometteuses mais qui n'ont fait leurs preuves ni dans la pratique ni dans des essais sérieux. Le Service sanitaire apicole est d'avis que de nouvelles procédures et/ou de nouveaux appareils doivent être testés par des instituts indépendants avant d'être utilisés sur le rucher. Demandez les résultats des tests au fabricant ou informez-vous via la hotline du SSA. Tous les aide-mémoire et toutes les recommandations du Service sanitaire apicole sont basé(e)s sur des tests pratiques et scientifiques.

Ne pas se surmener

Le temps passe souvent très vite lorsqu'on s'adonne à l'apiculture. Il n'est souvent pas possible de faire « rapidement » ceci ou cela. Chacun doit évaluer lui-même le temps, l'énergie et les ressources qu'il souhaite investir dans l'apiculture et adapter le nombre de colonies en conséquence. Ce n'est que de cette manière que travailler avec des abeilles ne devient pas un fardeau mais reste un plaisir.



Pratiquer l'apiculture avec plaisir

Se perfectionner sans cesse

Seules la connaissance des « bonnes pratiques apicoles », une solide formation de base et un perfectionnement continu permettent aux apiculteurs de s'occuper des abeilles avec succès. L'évolution des conditions environnementales impose constamment de nouvelles exigences aux abeilles et à leurs détenteurs. Participez aux manifestations et aux réunions proposées par les associations d'apiculteurs ou profitez des offres du Service sanitaire apicole (www.apiservice.ch et www.abeilles.ch/manifestations-ssa).

Photos © apiservice

Traitements hivernaux indispensables pour bien démarrer le printemps suivant

Raphael Giossi, conseiller régional nord-ouest de la Suisse, Service sanitaire apicole (SSA), raphael.giossi@apiservice.ch

Un traitement hivernal efficace à l'acide oxalique réduit l'infestation de varroas et contribue à un bon départ pour la nouvelle année apicole.

Le traitement hivernal à l'acide oxalique, conforme au concept de lutte contre le varroa recommandé par le SSA, marque la fin de l'année apicole en cours et, en même temps, le début de la nouvelle saison.

Un traitement hivernal correctement effectué

- réduit la population existante de varroas à un minimum, idéalement à moins de 30 acariens, et permet par conséquent de bien démarrer la prochaine année apicole.
- est très efficace lorsqu'il est effectué de manière adéquate et ne pose pas de problème en termes de résidus dans le miel en raison du long laps de temps qui le sépare de la prochaine récolte.

Pour que l'acide oxalique soit le plus efficace possible, il est essentiel de s'assurer qu'il n'y a pas de cellules de couvain operculées au sein des colonies au moment du traitement. Contrairement à l'acide formique, utilisé pour les traitements estivaux, l'acide oxalique n'est pas efficace contre les acariens qui se trouvent dans les cellules operculées.

Ces dernières années, la « règle des trois semaines » s'est imposée comme la valeur indicative pour déterminer le moment idéal. Elle se base sur l'hypothèse que la reine cesse de pondre après les premières nuits de gel et que les colonies sont exemptes de couvain 3 semaines plus tard. Plus les températures nocturnes sont basses pendant cette période, plus la probabilité que les colonies se comportent en conséquence est grande. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Une certitude absolue d'absence de couvain ne peut donc être obtenue qu'en inspectant les colonies. Le contrôle correspondant est effectué au préalable. S'il y a encore du couvain, le traitement doit être reporté. Sinon, il est aussi possible d'ouvrir mécaniquement